



Ligue d'Ile de France de Natation



Plongeon

Règlement et Calendrier 2021-2022

✉ 163 Boulevard Mortier 75020 PARIS

☎ 01 40 31 19 20

Internet : <http://www.lif-natation.fr>

E-mail : lif@lif-natation.fr



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

SOMMAIRE

I) Calendrier prévisionnel de la LIFN	Page 4
II) Règlements généraux sportifs plongeon de la LIFN	Page 5
III) Règlements de «L'Acrobat' Tour Inter - Clubs»	Page 7
IV) Règlement du "Trophée Inter - Clubs "	Page 9
V) Règlement de la "Médaille de la LIFN "	Page 10
VI) Règlement des Championnats de la LIFN, Dames et Messieurs	Page 11
VII) Règlements des Championnats de la LIFN des Jeunes	Page 12
VIII) Qualifications aux Championnats nationaux	Page 15
IX) Récapitulatif des programmes	Page 19
X) Liste des clubs de plongeon	Page 21
XI) Liste des officiels de plongeon	Page 22
XII) Devenir Juge de Plongeon	Page 24

En annexe :

- ❶ Formulaire de candidature à l'examen de juge
- ❷ Fiche récapitulative des engagements
- ❸ Déclaration de forfait



I) CALENDRIER PREVISIONNEL de la LIFN

Saison 2021-2022

21 novembre 2021	Championnats d'hiver de la LIFN (toutes catégories) à 3 mètres, qualificatifs pour les épreuves nationales à 3 mètres, à MONTREUIL.
5 décembre 2021	Championnats d'hiver de la LIFN (toutes catégories) à 1 mètre, qualificatifs pour les épreuves nationales à 1 mètre, à St MAUR
30 janvier 2022	Trophée Inter - Clubs à 1 mètre, à MONTREUIL (le matin)
mars ou juin 2022	Médaille de la LIFN. à 1 Mètre, Lieu à déterminer
15 mai 2022	Championnats d'été de la LIFN (toutes catégories) à 1 mètre, qualificatifs pour les épreuves nationales à 1 mètre, à St MAUR
29 mai 2022	Championnats d'été de la LIFN (toutes catégories) à 3 mètres, qualificatifs pour les épreuves nationales à 3 mètres, à St MAUR
mai ou juin 2022	L'Acrobat' Tour Inter - Clubs

- Sous réserve de confirmation -

Stage
Meeting

Vacances de Printemps (1^{ère} ou 2^{ème} semaine)
à déterminer



II) REGLEMENTS GENERAUX SPORTIFS PLONGEON de la LIFN

1. LES EPREUVES REGIONALES DE PLONGEON

Compétitions promotionnelles et d'animation (au nombre de trois) :

- **La « Médaille de la LIFN »**, au tremplin de 1 mètre, pour les poussins, benjamins et minimes.
- **Le « Trophée Inter - Clubs »**, au tremplin de 1 mètre, pour les poussins, benjamins et minimes.
- **L'« Acrobat' Tour Inter - Clubs »**, comprenant des exercices gymniques au sol, du trampoline (si possible) et des plongeurs, pour les poussins (D) et les benjamins 1ère année (C1).

Des compétitions (au nombre de quatre) constituant les « Championnats de la LIFN », avec délivrance des titres régionaux, et pouvant servir de qualification pour les épreuves nationales.

- **Les Championnats d'hiver de la LIFN au tremplin de 1 mètre** (pour toutes les catégories d'âges).
- **Les Championnats d'hiver de la LIFN au tremplin de 3 mètres** (pour toutes les catégories d'âges).
- **Les Championnats d'été de la LIFN au tremplin de 1 mètre** (pour toutes les catégories d'âges).
- **Les Championnats d'été de la LIFN au tremplin de 3 mètres** (pour toutes les catégories d'âges).

NB : Si un (ou des) club(s) en étaient demandeurs, des épreuves de haut-vol et de plongeon synchronisé, qualificatives pour les épreuves nationales pourraient être envisagées. Dans ce cas, la décision serait prise par la Commission Régionale de Plongeon, à condition de disposer d'un lieu approprié, à une date compatible avec le calendrier fédéral, et sous réserve d'un nombre suffisant de plongeurs.

2. CATEGORIES D'AGES POUR les PLONGEURS de la LIFN

Catégories		Années	Agés
Poussins-Promotion	D promo	2011, 2012 et 2013	9, 10 et 11 ans
Poussins-Avenir	D avenir	2011, 2012 et 2013	9, 10 et 11 ans
Poussins	D	2011, 2012 et 2013	9, 10 et 11 ans
Benjamins-Avenir	C avenir	2009 et 2010	12 et 13 ans
Benjamins	C	2009 et 2010	12 et 13 ans
Minimes	B	2007 et 2008	14 et 15 ans
Cadets	A	2004, 2005 et 2006	16, 17 et 18 ans
Dames et Messieurs		2007 et avant	14 ans et plus

NB : La catégorie « Dames et Messieurs » correspond à la catégorie « Elite » dans l'appellation fédérale.

3. LES ENGAGEMENTS

MONTANT DES DROITS D'ENGAGEMENT : 5 € par plongeur et par épreuve Une majoration de 5 € sera appliquée aux plongeurs(euses) sociétaires de clubs dont tous les membres ne sont pas licenciés à la FFN. Ce qui, pour ces cas, portera le montant des droits d'engagement à 10 € pour la saison 2020-2021.

Pour toutes les compétitions, les engagements devront parvenir au siège de la LIFN **15 jours avant la compétition**.

Le dossier adressé à la LIFN doit contenir :

- La liste récapitulative des plongeurs engagés (cf. en annexe le modèle de bordereau à utiliser)

4. LES FEUILLES DE PLONGEON

Elles devront être remises au secrétariat de la réunion, par les plongeurs (ou leurs entraîneurs), dûment remplies et signées, **une heure avant le début du concours**. Passé ce délai, aucun changement ne sera admis ni dans l'ordre, ni dans l'exécution des plongeurs.

5. FORFAITS

En cas de forfait, les clubs concernés devront acquitter un montant de 15 € par plongeur engagé, sauf sur présentation d'un certificat médical dans les 48 heures suivant la compétition.

6. CONTESTATIONS

Les contestations doivent être formulées par oral au juge-arbitre (immédiatement), ou par écrit au secrétariat dans les 10 minutes qui suivent la fin du concours. Elles seront examinées par un jury d'appel désigné à cet effet par le Président de la Commission de Plongeon ou son représentant.

Ces dispositions ne font pas obstacle aux réclamations qui pourraient être déposées devant les instances de la LIFN et de la FFN, conformément aux textes en vigueur.

7. CONTRÔLE DES LICENCES

Les concurrents doivent se munir de leur licence-compétition pour chaque épreuve organisée par la LIFN.

Les Clubs doivent veiller à bien inscrire le numéro de licence sur les bordereaux d'engagement.

8. REGLEMENTS TECHNIQUES ET NOTATIONS

Pour toutes les compétitions régionales, les Règlements de la F.I.N.A. sont applicables, hormis ceux pour lesquelles il est expressément dérogé dans les Règlements du plongeur de la LIFN.

III) L'ACROBAT' TOUR INTER - CLUBS

L'ACROBAT' TOUR INTER - CLUBS est destiné à promouvoir et récompenser la préparation physique et technique des jeunes plongeurs, avec trois sortes d'épreuves : le trampoline (si possible), des exercices au sol et des plongeurs.

Les vidéos des exercices au sol et au trampoline sont disponibles sur le site Internet de la LIFN, et présentées à titre d'illustration.

Pour participer à cette compétition de promotion, la licence est requise mais l'obtention du « PASS' COMPETITION » n'est pas obligatoire.

1) CATÉGORIES D'ÂGE

La compétition est ouverte aux plongeurs nés en 2010, 2011, 2012 et 2013.

- 1 catégorie fille
- 1 catégorie garçon

2) PROGRAMME

2.1) Epreuve au trampoline, si elle est possible (notée sur 10 par ½ point), coefficient 3

Enchaînement :

- Départ arrêté au centre de la toile
 - Chandelle droite (1^{ère} touche)
 - Chandelle groupée (2^{ème} touche)
 - Chandelle ½ tour (3^{ème} touche)
 - Tombé assis (4^{ème} touche)
 - 4 pattes (genoux et mains) (5^{ème} touche)
 - rotation avant tombé dos (6^{ème} touche)
 - debout arrêté au centre de la toile (fin)

2.2) Epreuve au sol sur tapis (notée sur 10 par ½ point), coefficient 3

Enchaînement :

- Présentation debout,
- Equilibre, suivi de descente groupée (jambes serrées) arrivée accroupie, les deux pieds ensemble, puis se redresser en position debout, bras en l'air,
- Impulsion suivie de roulade avant, arrivée « assis, jambes tendues et serrées »,
- Assis sur le sol, marquer une position carpée fermée (position des bras au choix),
- Rouler vers l'arrière et redresser verticalement le corps en appui sur les épaules (marquer la position de chandelle),
- Rouler vers l'avant jusqu'à la position accroupie sans poser les mains sur le sol, puis saut groupé,
- Roulade arrière, arrivée accroupie sur les deux pieds,
- En gardant les mains à plat sur le sol, allonger les jambes et marquer la position carpée,
- Redresser le buste, pour une position de présentation debout.

2.3) Epreuve de plongeon (notée sur 40, chaque plongeon noté sur 10 par ½ point), coefficient 1

- 101 C avec ou sans élan au tremplin de 1 mètre
- 020A au tremplin de 1 mètre
- 1 plongeon libre au tremplin de 1 mètre (différent du 101, chandelles et entrées à l'eau interdites)
- 1 entrée à l'eau en avant au tremplin de 3 mètres (010, départ et position au choix)

(Le coefficient de chaque plongeon sera arbitrairement assigné à 1,0)

3) JURY

Les clubs assureront la mise en place du jury.

Les épreuves au trampoline et au sol sur tapis, seront évaluées selon les critères techniques et esthétiques du plongeon (fluidité des mouvements, amplitudes, précision des positions, assurance, tenue du corps et des jambes, pointes de pieds, etc.).

Un seul passage d'évaluation est autorisé par épreuve.

4) MODALITES D'ORGANISATION ET CALCUL DES POINTS (suggérés aux clubs)

Les 3 épreuves pourront être organisées simultanément.

Les concurrents seront divisés par tirage au sort en 3 groupes de filles et garçons, et passeront successivement aux 3 épreuves. Dans chaque groupe, il sera procédé à un tirage au sort de l'ordre de passage, valable pour les 3 épreuves.

Pour l'épreuve de plongeon, les concurrents devront réaliser leurs quatre sauts dans l'ordre indiqué ci-dessus (il n'y aura pas de feuille de plongeon à remplir préalablement).

Avant chaque épreuve, les groupes bénéficieront d'un entraînement suffisant, qui sera fixé en fonction du nombre des participants.

Coefficient de l'épreuve au trampoline : 3 (épreuve notée sur 10)

Coefficient de l'épreuve au sol : 3 (épreuve notée sur 10)

Coefficient de l'épreuve de plongeon : 1 (épreuve notée sur 40)

Soit un total de 100 points au maximum par concurrent.

5) RECOMPENSES

Une récompense sera remise aux trois premiers du classement général du L'ACROBAT' TOUR INTER - CLUBS avec un classement séparé filles / garçons.

Une récompense d'encouragement pourra être spécifiquement attribuée aux enfants nés en 2012 et 2013 (les plus jeunes), avec un classement séparé filles / garçons.

IV) TROPHEE INTER - CLUBS à 1 mètre

Pour participer à cette compétition de promotion, la licence-compétition est requise mais l'obtention du « PASS' COMPETITION » n'est pas obligatoire.

CATEGORIES

FILLES	GARCONS
Poussines - avenir	Poussins – avenir
Poussines	Poussins
Benjamines - avenir	Benjamins - avenir
Benjamines	Benjamins
Minimes	Minimes
<i>Une seule épreuve possible par concurrent(e). Pas de surclassement</i>	

PROGRAMMES : Identiques pour les filles et les garçons.

Poussins - avenir - Chandelle avant + chandelle arrière,
+ 2 plongeurs à choisir parmi : 101 - 201 - 301 - 401

N.B. : la chute arrière droite - 020A - pourra remplacer le 201, le coefficient sera de 1,2.

Après les chandelles, l'ordre des 2 plongeurs est laissé au choix du concurrent.

Coefficients des chandelles (qui pourront être réalisées droites, carpées, groupées, avec vrille) :

	A	B	C
100	1,1	1,3	1,2
200	1,2	1,4	1,3
5101	1,5	1,6	-
5201	1,6	1,7	-

Poussins : 3 plongeurs à choisir parmi 101C, 020A, 201C, 301C, 401C + un libre sauf 020A

Benjamins - avenir - Chandelle avant + chandelle arrière
+ 1 plongeur à choisir parmi 101 - 201 - 301 - 401 (020A possible, coef de 1,2)
+ 1 plongeur libre
Après les chandelles, l'ordre des 2 plongeurs est laissé au choix du concurrent.

Benjamins - 4 plongeurs libres de groupes différents.

Minimes - 3 plongeurs à choisir parmi 101, 201, 301, 401, 1 plongeur du groupe 5.
et - 2 plongeurs libres de groupes différents.

N.B. : les 5 plongeurs devront être de numéros différents.

CLASSEMENTS

- Les classements seront faits séparément par catégories d'âges (Poussins-avenir, Poussins, Benjamins-avenir, Benjamins, Minimes), et par sexe (filles, garçons).
Les 3 premiers de chaque catégorie recevront une récompense.

V) MEDAILLE de la LIFN à 1 mètre

Pour participer à cette compétition de promotion, il n'est pas requis d'être en possession du « PASS' COMPETITION », mais la licence-compétition est requise.

CATEGORIES

Identiques à celles du Trophée Inter - Clubs

PROGRAMMES

- **Poussins - avenir** : Programme identique à celui du Trophée Inter - Clubs

- **Poussins** : Programme identique à celui du Trophée Inter - Clubs

- **Benjamins – avenir** : - Chandelle avant (élan obligatoire)

- Chandelle arrière

- 1 plongeon à choisir parmi 101 - 201 - 301 - 401 (020A possible, coef de 1,2)

- 1 plongeon libre

Après les chandelles, l'ordre des 2 plongeurs est laissé au choix du concurrent.

- **Benjamins** : Programme identique à celui du Trophée Inter - Clubs

- **Minimes** : Programme identique à celui du Trophée Inter - Clubs

CLASSEMENTS

- Les classements seront faits séparément par catégories d'âges (Poussins-avenir, Poussins, Benjamins-avenir, Benjamins, Minimes), et par sexe (filles, garçons).
- Les 3 premiers de chaque catégorie recevront une récompense.

VI) CHAMPIONNATS de la LIFN DAMES ET MESSIEURS 1 mètre et 3 mètres

PROGRAMMES aux TREMPLINS de 1 mètre et 3 mètres :

Dames	5 plongeurs libres (de 5 groupes différents)
Messieurs	6 plongeurs libres (de 5 groupes différents)

Aucune répétition de numéro n'est autorisée.

Les épreuves « Dames et Messieurs » sont réservées aux plongeurs nés en 2007 ou avant.



PARTENAIRE OFFICIEL DE LA LIGUE D'ILE DE FRANCE DE NATATION

VII) CHAMPIONNATS de la LIFN des JEUNES 1 mètre et 3 mètres

CATÉGORIES POUR LES TREMPLINS de 1 mètre et 3 mètres

Les concurrents seront répartis en 5 catégories :

- D-Poussins-Promotion. Les concurrents de cette catégorie ne seront pas autorisés à concourir dans une autre catégorie.
- D (Poussins)
- C (Benjamins)
- B (Minimes)
- A (Cadets)

PROGRAMMES

*Dans chaque section, tous les plongeurs seront de groupes différents.
Aucune répétition de numéro n'est autorisée.*

PROGRAMMES « JEUNES » pour le TREMPLIN DE 1 MÈTRE

- Catégorie D « Promotion » : Filles et garçons : chandelle avant + chandelle arrière + (401 coef 1,5, ou 201 coef 1,6. L'entrée à l'eau en arrière droite ne sera pas acceptée) + 1 libre. Après les chandelles, l'ordre des 2 plongeurs est laissé au choix du concurrent.
- Catégorie D : Filles : 4 plongeurs imposés, de position libre, mais aux coefficients assignés : 101(1,3) 201(1,6) 301(1,7) 401(1,5), + 2 libres (de groupes diff.).
Garçons : 4 plongeurs imposés, de position libre, mais aux coefficients assignés : 101(1,3) 201(1,6) 301(1,7) 401(1,5), + 3 libres (de groupes diff.).
- Catégorie C : Filles : 5 plongeurs (coef ≤ à 9,0) de 5 groupes différents + 2 libres
Garçons : 5 plongeurs (coef ≤ à 9,0) de 5 groupes différents + 3 libres
- Catégorie B : Filles : 5 plongeurs (coef ≤ à 9,0) de 5 groupes différents + 3 libres
Garçons : 5 plongeurs (coef ≤ à 9,0) de 5 groupes différents + 4 libres
- Catégorie A : Filles : 5 plongeurs (coef ≤ à 9,0) de 5 groupes différents + 4 libres
Garçons : 5 plongeurs (coef ≤ à 9,0) de 5 groupes différents + 5 libres

PROGRAMMES « JEUNES » pour le TREMPIN DE 3 MÈTRES

- Catégorie D « Promotion » : Filles et garçons : chandelle avant + chandelle arrière + une entrée à l'eau en avant (010) + une entrée à l'eau en arrière (020) + 1 plongeon libre.
- Catégorie D : Filles : 4 plongeurs imposés, de position libre, mais aux coefficients assignés : 101(1,3) 201(1,6) 301(1,7) 401(1,5) + 2 libres (de groupes diff.).
Garçons : 4 plongeurs imposés, de position libre, mais aux coefficients assignés : 101(1,3) 201(1,6) 301(1,7) 401(1,5) et 3 libres (de groupes diff.).
- Catégorie C : Filles : 5 plongeurs (coef ≤ 9,5) de 5 groupes différents + 2 libres
Garçons : 5 plongeurs (coef ≤ 9,5) de 5 groupes différents + 3 libres
- Catégorie B : Filles : 5 plongeurs (coef ≤ 9,5) de 5 groupes différents + 3 libres
Garçons : 5 plongeurs (coef ≤ 9,5) de 5 groupes différents + 4 libres
- Catégorie A : Filles : 5 plongeurs (coef ≤ 9,5) de 5 groupes différents + 4 libres
Garçons : 5 plongeurs (coef ≤ 9,5) de 5 groupes différents + 5 libres

Coefficients des Chandelles (pour les Poussins-Promotion) :

1 mètre, 3 mètres :

	A	B	C
100	1,1	1,3	1,2
200	1,2	1,4	1,3
5101	1,5	1,6	
5201	1,6	1,7	

Coefficients des Entrées à l'eau (pour les Poussins-Promotion) :

3 mètres :

	A	B	C
010	1,4	1,3	1,2
020	1,4	1,6	1,5

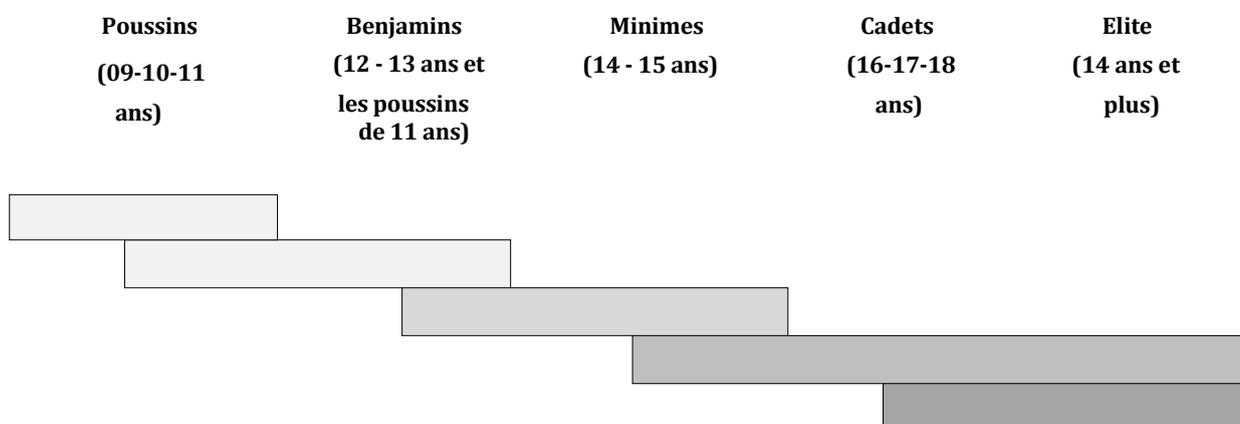
LES SURCLASSEMENTS

Les plongeurs participant aux Championnats de la LIFN des Jeunes, après s'être engagés dans leur catégorie naturelle d'appartenance (correspondant à leur âge), peuvent se surclasser pour une catégorie d'âge supérieure, sans minimas de points, mais dans les conditions limitatives suivantes :

- **Les poussins (D) de 11 ans uniquement**, peuvent se surclasser en Benjamins (C).
- **Les Benjamins (C)** ne peuvent se surclasser qu'en Minimes (B).
- **Les Minimes (B)** ne peuvent se surclasser qu'en Cadets (A).
- **Les Cadets (A)** n'ont pas de surclassement possible chez les « Jeunes ».

(Rappel : Les plongeurs de 14 ans et plus peuvent s'engager dans les épreuves Dames et Messieurs.)

Ci-dessous, sous forme d'un schéma, les « zones » d'engagements et de surclassements possibles par catégorie d'âge.



VIII) QUALIFICATIONS AUX EPREUVES NATIONALES

Pour participer aux épreuves nationales, les plongeurs doivent préalablement réaliser des minimas de points lors des compétitions régionales (ou inter-régionales). Voir les Règlements Sportifs de la FFN.

Les Championnats Régionaux, à l'issue desquels des titres régionaux sont délivrés, sont donc également des « épreuves qualificatives » pour les Championnats Nationaux.

A - ACCES AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE « DAMES et MESSIEURS »

(nommés Championnats de France « ELITE » dans l'appellation fédérale)

1 Les compétitions « Elite » de la FFN (Dames et Messieurs)

Sont considérées comme compétitions de référence nationale « Elite », les évènements suivants :

- Les Championnats de France Elite d'hiver 1m, 3m, haut-vol
- Les Championnats de France Elite d'été 1m, 3m, haut-vol

2 Conditions d'accès aux Championnats de France Elite d'hiver et d'été

<ul style="list-style-type: none">▪ Dames et Messieurs : 14 ans et plus	<ul style="list-style-type: none">▪ Avoir réalisé les minimas de points requis pour chaque épreuve lors des championnats (inter) régionaux d'hiver ou d'été. <p>Ou</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Pour l'échéance hivernale, faire partie du collectif national Elite grâce aux performances réalisées la saison précédente lors d'un championnat de France Elite.▪ Pour l'échéance estivale, faire partie du collectif national Elite grâce aux performances réalisées en cours de saison lors d'un championnat de France Elite
---------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

3 Minimas de points à réaliser lors des Championnats Régionaux qualificatifs

	1m	3m	HV	Synchro 3 m
Dames	140	150	150	190
Messieurs	200	230	230	250

Note importante :

Exceptionnellement, en cas d'empêchement de participer aux Championnats d'Ile de France (LIFN) pour cause de santé, un(e) plongeur(euse) pourra réaliser les minimas de points dans une région différente. Dans cette circonstance un certificat médical justificatif sera exigé, et devra être transmis à la FFN et à la LIFN avec l'attestation de réussite des minimas obtenus dans l'autre région.

En cas d'absence de certificat médical, le (la) plongeur(euse) ne pourra pas participer aux Championnats de France visés.

B - ACCÈS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE DES JEUNES

1 Les compétitions nationales « Jeunes » de la FFN

Sont considérées comme compétitions de référence nationale « jeunes » les évènements suivants :

- Les Championnats de France des Jeunes d'hiver 1m et 3m
- Les Championnats de France des Jeunes d'été 1m, 3m haut-vol

2 Conditions d'accès aux Championnats de France des Jeunes

<ul style="list-style-type: none">▪ Filles et Garçons : de 11 à 18 ans<ul style="list-style-type: none">🏊 Poussins(es)🏊 Benjamins(nes)*🏊 Minimes filles / garçons🏊 Cadettes et cadets <p><i>*inclus les poussin(e)s de 11 ans surclassé(e)s</i></p>	<ul style="list-style-type: none">▪ Etre titulaire du pass'compétition▪ Et avoir réalisé les minimas de points requis pour chaque épreuve de chaque catégorie d'âge lors des championnats (inter)régionaux d'hiver ou d'été (suivant le cas). <p>Ou</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Faire partie du collectif national jeunes en ayant réalisé les minimas de points de sa catégorie d'âge lors des championnats de France de la saison précédente, ou en cours de saison. Si le plongeur/la plongeuse change de catégorie d'âge, il lui faudra avoir réalisé les points de sa nouvelle catégorie au cours d'un championnat de France de la saison précédente, ou à l'issue d'un championnat (inter)régional qualificatif de la saison en cours.
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Pour toutes les catégories (Poussins, Benjamins, Minimes et cadets), les plongeurs peuvent n'être engagés que pour le 1m, que pour le 3m ou que pour le haut-vol.

3 Les zones d'engagements et les surclassements possibles par catégories d'âge, lors des Championnats de France des Jeunes

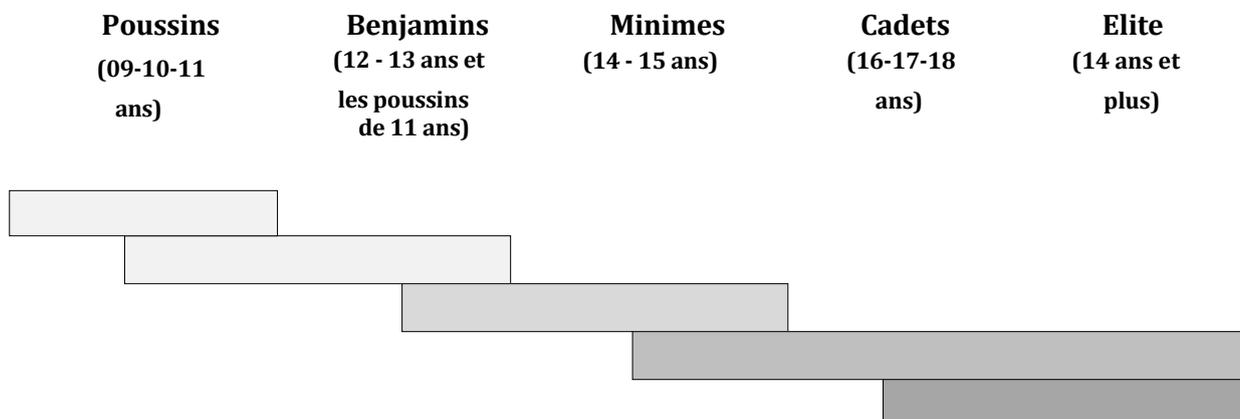
Les plongeurs(euses) de la catégorie D « Poussins(es) » sont amenés, lors des Championnats de France, à concourir dans leur catégorie d'âge naturelle (9, 10 et 11 ans). Seuls les Poussins(es) de 11 ans auront la possibilité de se surclasser en « Benjamins(es) » à condition d'avoir réalisé les minimas de points requis lors des Championnats (inter)régionaux qualificatifs. Donc un seul surclassement possible, pour les seuls Poussins(nes) de 11 ans.

Les plongeurs(euses) de la catégorie C « Benjamins(es) » sont amenés, lors des Championnats de France à concourir dans leur catégorie d'âge naturelle (12 et 13 ans). Tous les Benjamins(es) auront la possibilité de se surclasser en « Minimes » à condition d'avoir réalisé les minimas de points requis lors des Championnats (inter)régionaux qualificatifs. Donc un seul surclassement possible.

Les plongeurs(euses) de la catégorie B « Minimes » sont amenés, lors des Championnats de France à concourir dans leur catégorie d'âge naturelle (14 et 15 ans). Tous les Minimes auront la possibilité de se surclasser en « Cadets(ettes) » à condition d'avoir réalisé les minimas de points requis lors des Championnats (inter)régionaux qualificatifs. Donc un seul surclassement possible.

Les plongeurs(euses) de la catégorie A « Cadets(ettes) » ne peuvent s'engager qu'en A, leur catégorie naturelle (16, 17 et 18 ans). Ils doivent avoir réalisé les minimas de points requis lors des Championnats (inter)régionaux qualificatifs.

Ci-dessous les zones d'engagements et de surclassements possibles, par catégories d'âge, pour les épreuves fédérales :



RAPPEL : Les engagements dans chacune des catégories d'âge, ne peuvent se faire qu'à condition d'avoir réalisé les minimas de points requis lors des championnats (inter) régionaux qualificatifs.

4 Minimas de points à réaliser lors des Championnats Régionaux qualificatifs, pour s'engager aux Championnats de France des Jeunes

	1m				3m				Haut vol			Synchro 3m
	D	C	B	A	D	C	B	A	C	B	A	A/B
Filles	110	140	170	210	120	150	180	220	130	155	200	170
Garçons	130	165	200	260	140	175	210	270	150	180	250	200

Note importante :

Exceptionnellement, en cas d'empêchement de participer aux championnats d'Ile de France (LIFN) pour cause de santé, un(e) plongeur(euse) pourra, postérieurement, réaliser les minimas requis dans une région différente. Dans cette circonstance, un certificat médical justificatif sera exigé, et devra être transmis à la FFN et à la LIFN avec l'attestation de réussite des minimas obtenus dans l'autre région. En cas d'absence de certificat médical, le(la) plongeur(euse) ne pourra pas participer aux championnats de France visés.

C – POUR INFORMATION, RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES FÉDÉRAUX

Catégorie		1 m	3 m	Haut-vol
Poussin(e)s	Filles	6 plongeurs 4 plongeurs* (6,1) : 101 (1,3) - 201 (1,6) – 301 (1,7) - 401 (1,5) + 2 libres de groupes différents * position libre mais coef. assignés	6 plongeurs 4 plongeurs* (6,8) : 101 (1,5) -201 (1,8) – 301 (1,9) - 401 (1,6) + 2 libres de groupes différents * position libre mais coef assignés	
	Garçons	7 plongeurs 4 plongeurs * (6,1) : 101 (1,3) - 201 (1,6) – 301 (1,7) – 401 (1,5) + 3 libres de groupes différents * position libre mais coef. assignés	7 plongeurs 4 plongeurs * (6,8) : 101 (1,5) -201 (1,8) – 301 (1,9) – 401 (1,6) + 3 libres de groupes différents * position libre mais coef assignés	
C Benjamin(e)s 12, 13 ans + poussin(e) 11 ans surclassé(e)s	Filles	7 plongeurs 5 (9,0) + 2 libres	7 plongeurs 5 (9,5) + 2 libres	5m ou 7,5 m 6 plongeurs : 4 (7,6) + 2 libres
	Garçons	8 plongeurs 5 (9,0) + 3 libres	8 plongeurs 5 (9,5) + 3 libres	5 m ou 7,5 m 7 plongeurs : 4 (7,6) + 3 libres
B Minimes 14 et 15 ns	Filles	8 plongeurs 5 (9,0) + 3 libres	8 plongeurs 5 (9,5) + 3 libres	5 m, 7,5 m ou 10 m 7 plongeurs : 4 (7,6) + 3 libres 5 groupes ≠
	Garçons	9 plongeurs 5 (9,0) + 4 libres	9 plongeurs 5 (9,5) + 4 libres	5 m, 7,5 m ou 10 m 8 plongeurs : 4 (7,6) + 4 libres 5 groupes ≠
A Cadet(te)s 16, 17 et 18 ans	Filles	9 plongeurs 5 (9,0) + 4 libres	9 plongeurs 5 (9,5) + 4 libres	5 m, 7,5 m ou 10 m 8 plongeurs : 4 (7,6) + 4 libres 5 groupes ≠
	Garçons	10 plongeurs 5 (9,0) + 5 libres	10 plongeurs 5 (9,5) + 5 libres	5 m, 7,5 m ou 10 m 9 plongeurs : 4 (7,6) + 5 libres 6 groupes ≠
Synchro A et B filles et garçons		-	5 plongeurs 2 tours (coef.assigné = 2,0) + 3 tours (sans limite) 4 groupes doivent être utilisés	-
Juniors 20 ans et plus jeunes	Filles	5 libres 5 groupes doivent être utilisés	5 libres 5 groupes doivent être utilisés	5 libres 5 groupes doivent être utilisés
	Garçons	6 libres 5 groupes doivent être utilisés	6 libres 5 groupes doivent être utilisés	6 libres 6 groupes doivent être utilisés
Elite 14 ans et plus	Dames	Eliminatoires : 5 libres Finales (6) : 5 libres 5 groupes doivent être utilisés	Eliminatoires : 5 libres Finales (6) : 5 libres 5 groupes doivent être utilisés	Eliminatoires : 5 libres Finales (6) : 5 libres 5 groupes doivent être utilisés
Elite 14 ans et plus	Messieurs	Eliminatoires : 6 libres Finales (6) : 6 libres 5 groupes doivent être utilisés	Eliminatoires : 6 libres Finales (6) : 6 libres 5 groupes doivent être utilisés	Eliminatoires : 6 libres Finales (6) : 6 libres 6 groupes doivent être utilisés
Synchro Elite 14 ans et plus	Synchro Dames		5 plongeurs 2 tours (coef. assigné = 2) + 3 tours (sans limite) 5 groupes doivent être utilisés	5 plongeurs 2 tours (coef. assigné = 2) + 3 tours (sans limite) 5 groupes doivent être utilisés
Synchro Elite 14 ans et plus	Synchro messieurs		6 plongeurs 2 tours (coef. assigné = 2) + 4 tours (sans limite) 5 groupes doivent être utilisés	6 plongeurs 2 tours (coef. assigné = 2) + 4 tours (sans limite) 5 groupes doivent être utilisés
Synchro Elite 14 ans et plus	Synchro Mixte		5 plongeurs Finale : 2 tours (coef. Assigné = 2) + 3 tours (sans limite) 5 groupes doivent être utilisés	5 plongeurs Finale : 2 tours (coef. Assigné = 2) + 3 tours (sans limite) 5 groupes doivent être utilisés

IX) RECAPITULATIF DES PROGRAMMES PLONGEON LIFN

PROGRAMME DES CHAMPIONNATS DE LA LIFN

Catégories		1 mètre	3 mètres
Poussins D "Promotion" 9, 10 et 11 ans	Filles et Garçons	100 + 200 + 201 (1,6) ou 401 (1,5) + 1 libre	100 + 200 + 010 + 020 + 1 libre
D Poussins 9, 10 et 11 ans	Filles	4 imposés, pos. libre, avec coef assignés 101(1,3) 201(1,6) 301(1,7) 401(1,5) et 2 pl. libres (gr. ≠)	4 imposés, pos. libre, avec coef assignés 101(1,5) 201(1,8) 301(1,9) 401(1,6) et 2 pl. libres (gr. ≠)
	Garçons	4 imposés, pos. libre, avec coef assignés 101(1,3) 201(1,6) 301(1,7) 401(1,5) et 3 pl. libres (gr. ≠)	4 imposés, pos. libre, avec coef assignés 101(1,5) 201(1,8) 301(1,9) 401(1,6) et 3 pl. libres (gr. ≠)
C Benjamins 12 et 13 ans (et poussins De 11ans)	Filles	5 (≤ 9,0) + 2	5 (≤ 9,5) + 2
	Garçons	5 (≤ 9,0) + 3	5 (≤ 9,5) + 3
B Minimes 14 et 15 ans	Filles	5 (≤ 9,0) + 3	5 (≤ 9,5) + 3
	Garçons	5 (≤ 9,0) + 4	5 (≤ 9,5) + 4
A Cadets 16, 17 et 18 ans	Filles	5 (≤ 9,0) + 4	5 (≤ 9,5) + 4
	Garçons	5 (≤ 9,0) + 5	5 (≤ 9,5) + 5
Dames (14 ans et plus)		5 libres (5 gr ≠)	5 libres (5 gr ≠)
Messieurs (14 ans et plus)		6 libres (5 gr ≠ + 1)	6 libres (5 gr ≠ + 1)

TROPHEE INTER - CLUBS et MEDAILLE DE LA LIFN - 1 mètre - Pas de surclassements

Catégories	Tremplin de 1 mètre
D Poussins - avenir Filles et Garçons 11 ans et moins	4 plongeurs : 100 + 200 + 2 pl. (parmi 101, 201 ou 020A, 301, 401)
D Poussins Filles et Garçons 11 ans et moins	3 plongeurs parmi : 101C, 020A, 201C, 301C, 401C + 1 plongeur libre
C Benjamins - avenir Filles et Garçons 12 et 13 ans	4 plongeurs : 100 (élan obligatoire pour la Médaille) + 200 + 1 pl. (parmi 101, 201 ou 020A, 301, 401) + 1 libre
C Benjamins Filles et Garçons 12 et 13 ans	4 plongeurs libres de groupes différents
B Minimes Filles et Garçons 14 et 15 ans	5 plongeurs : 3 pl. (parmi 101, 201, 301, 401, 1 pl. du gr. 5) + 2 libres de 2 groupes différents

X) CLUBS de PLONGEON en ILE DE FRANCE

CLUB	Correspondant officiel F.F.N. / LIFN	Coordonnées piscine	Personne chargée du plongeon
C.S.V.O. MONTMORENCY	Mme Sandrine BURKHART 9 Allée des Hêtres 95570 BOUFFEMONT 06.60.57.78.34 sandrineburkhart@gmail.com	Piscine Intercommunale 95160 MONTMORENCY 01.34.12.98.31	M. Mickaël RANAIVOHARIVONY 6 rue Gaston Ramon 95110 Sannois tél : 07.70.48.67.48 mickael.ranaivoharivony@gmail.com
PARIS AQUATIQUE	M. Ivan GARCIA RODRIGO 130 rue de Bagnolet 75020 PARIS 06 81 48 36 83 igarciarodri@hotmail.com	Piscine Georges Hermant 6 rue David d'Angers 75019 PARIS tél. : 01.42.02.45.10	M. Carlos SOTO ÁLVAREZ 48 rue Berzélius 75017 - Paris plongeon@parisaquatique.fr
R.S.C. MONTREUIL	Mme Claudie ARNAUD 10 Côte de Dainville 77580 VILLIERS SUR MORIN arnaud.claudie@orange.fr	Stade Nautique M. Thorez 21 rue Edouard Vaillant 93100 MONTREUIL Métro : Croix de Chavaux	M. Patrick DAS BOUCAS 32 rue Feutrier 75018 Paris Tél : 06 24 81 46 26 dasbox@hotmail.com
V.G.A. SAINT MAUR	M. Jean-Louis SILORET 1 rue Ferdinand de Lesseps 94000 CRETEIL tél. : 01.48.99.43.20 fax : 01.48.99.43.20 jlouis.siloret@gmail.com	Centre Sportif Brossolette 51 Avenue Pierre Brossolette 94100 SAINT MAUR 01.42.83.09.50	M. Anne ROMAIN 14 avenue des Erables 94100 Saint Maur des Fossés port : 06.12.93.69.60 a.romain.stmaur@gmail.com



XI) OFFICIELS de PLONGEON en ILE DE FRANCE

Nom et prénom	Coordonnées	Club	Juge régional	Juge national	Officiel de table
ABELLO-SANTANA Jaime	34 rue Clisson 75013 Paris port : 06.83.31.56.33 jaime.abello@hotmail.fr	RSC Montreuil	X		X
AMAND Marc	40, chemin de la Montagne 94360 Bry sur Marne Port : 06.50.79.79.72 marc.amand2@gmail.com	RSC Montreuil	X		X
AZORIN Daniel	10 allée du Paquis 77176 Savigny le Temple dom : 01.64.41.10.02 port : 06.31.79.51.92 daniel.azorin@wanadoo.fr	FFN	X	X	X
BOUSSARD Michel	3 rue Jacques Monod 94880 Noisequ dom : 01.45.90.78.51 port : 06.83.59.69.94 michel.boussard94@gmail.com	V.G.A. Saint Maur	X	X	X
CASSAGNE Valentin	34 Rue du château d'eau 75010 Paris Port : 06.79.28.15.53 v.cassagne.pro@gmail.com	Paris Aquatique	X		X
CLÉMENÇON Michèle	11 avenue du Gouverneur G ^{al} Binger 94100 Saint Maur des Fossés dom : 01.48.86.64.67 port : 06.07.33.36.08 micpat@numericable.fr	V.G.A. Saint Maur	X	X	X
DAS BOUCAS Patrick	32 rue Feutrier 75018 Paris port : 06.24.81.46.26 dasbox@hotmail.com	RSC Montreuil	X		
DE LA LLAVE Teddy	81 rue du Temple 75003 PARIS Port : 06.68.27.30.96 tedelall@gmail.com	Paris Aquatique	X		X
DEVAUX Sébastien	15 avenue Gavroche 95490 Vauréal dom : 09.53.19.72.76 port : 06.68.40.66.23 sebastien.devaux@laposte.net	C.S.V.O. Montmorency	X		X
FOUCHARD Laurent	10 place du Général Leclerc 94120 Fontenay sous Bois dom : 01 49 74 01 58 port : 06 12 25 95 30 lfouchard@gmail.com	V.G.A. Saint Maur	X	X	X

GARCIA-RODRIGO Ivan	130 rue de Bagnolet 75020 Paris port : 06.81.48.36.83 igarciaodri@hotmail.com	Paris Aquatique	X		X
MONNERY Clemence	16 rue de la Varenne 94100 Saint Maur des Fossés port : 06.58.01.92.02 clemdive@hotmail.com	U.S.O.L.	X	X	X
PIERRE Bernard	9 rue Jacques Monod 94880 Noisieu dom : 01.72.50.20.00 port : 06.78.71.10.72 bernard.pierr@gmail.com	FFN	X	X	X
ROMAIN Anne	14 avenue des Erables 94100 Saint Maur des Fossés port : 06.12.93.69.60 a.romain.stmaur@gmail.com	V.G.A. Saint Maur			X
RANAIVOCHARIVONY Michaël	6 rue Gaston Ramon 95110 Sannois Port : 07.70.48.67.48 Mickael.ranaivocharivony@gmail.com	C.S.V.O. Montmorency	X		
RUANO SUAREZ Hector	12 rue des petits carreaux 75002 Paris Port : 06.45.79.20.11 hectorrs@gmail.com	Paris Aquatique	X		
SIMORRE Didier	21 rue Eugène Galbrun 94130 Nogent-sur-Marne Port : 06.64.81.91.19 madsteam2@free.fr	RSC Montreuil	X		X
SOULIS Dominique	8 avenue Victor Hugo 94100 Saint Maur des Fossés dom : 01.78.54.48.21 dosoulis@gmail.com	V.G.A. Saint Maur			X
SUZANNE Benoît	8 rue de la Ronce 92410 Ville d'Avray dom : 01.4739.69.48 port : 06.80.28.75.53 benoit.suzanne@orange.com	FFN	X		X
TALBOTIER Floriane	14 avenue des Erables 94100 Saint Maur des Fossés Port : 07.81.16.11.60 ftalbotier@gmail.com	V.G.A. Saint Maur	X		X
TOUROUTSEV Serguei	113 bis bd de Créteil 94100 Saint Maur des Fossés port : 06 16 78 07 47 serguei.tb@orange.fr	V.G.A. Saint Maur	X	X	

XII) DEVENIR JUGE DE PLONGEON

Outre les délégués fédéraux ou régionaux, les compétitions de plongeon se déroulent sous la direction d'un ou plusieurs "Juges-Arbitres" qui s'appuient sur un jury composé de "Juges" et d'"Officiels de Table", ainsi que de bénévoles associés pour des fonctions "hors jury".

Il est rappelé que toute personne intervenant dans l'organisation d'une compétition doit être licenciée à la FFN.

Les modalités d'obtention de "juge de plongeon" sont présentées ci-après.

La qualité de Juge de Plongeon est articulée en deux niveaux successifs qui font chacun l'objet d'un examen :

- ⇒ le Juge Régional
- ⇒ le Juge National

Les épreuves des examens de « Juge Régional » et de « Juge National » sont identiques mais les niveaux d'exigence sont différents dans les deux cas.

Quand un candidat est ajourné (pour l'examen de « Juge Régional » comme pour l'examen de « Juge National »), il doit repasser la totalité des trois épreuves.

LES ÉPREUVES DES EXAMENS DE « JUGE DE PLONGEON » :

1. *Epreuve de connaissance des règlements du Plongeon*

Répondre par écrit à un questionnaire portant sur les règlements du Plongeon (Règlements FINA) dont :

- ⇒ des questions portant sur les articles du « Résumé des pénalités à appliquer »
- ⇒ des questions portant sur le reste du règlement

2. *Epreuve de reconnaissance des figures*

Le candidat doit pouvoir reconnaître un certain nombre de plongeurs différents réalisés par des plongeurs à l'entraînement, ou sur vidéo, les nommer et en donner le numéro et la lettre.

3. *Epreuve pratique de notation*

Le candidat, au cours d'une compétition officielle, sera amené à proposer des notes, en même temps que les juges officiels. La déviance généralement tolérée est de ½ point en plus ou en moins de la moyenne des notes restantes, après éliminations des notes extrêmes.

CONDITIONS D'OBTENTION DE L'EXAMEN DE « JUGE RÉGIONAL DE PLONGEON » :

L'examen de « Juge Régional de Plongeon » relève de l'autorité des Ligues Régionales.

- ⇒ être licencié F.F.N.
- ⇒ avoir au moins 16 ans dans l'année de l'examen
- ⇒ adresser par écrit sa candidature au Président de la Ligue Régionale d'appartenance et au département Plongeon de la FFN, au moins 2 mois avant la date de l'examen.
- ⇒ les épreuves seront réalisées et évaluées sous la responsabilité du Président de la Commission Régionale de Plongeon.

Concernant l'épreuve 1 : Plus de 15% d'erreurs sont éliminatoires.

Concernant l'épreuve 2 : Plus de 20% d'erreurs sont éliminatoires.

Concernant l'épreuve 3 : L'épreuve peut se dérouler au cours d'une compétition régionale ou nationale. Le candidat ne devra pas faire plus de 15 % d'erreurs.

N.B. : *les titulaires du diplôme Jeune Officiel Plongeon sont dispensés des épreuves 2 et 3.*

CONDITIONS D'OBTENTION DE L'EXAMEN DE JUGE NATIONAL DE PLONGEON

L'examen de juge national de Plongeon relève de l'autorité du Président de la Commission Fédérale de Plongeon. Pour s'inscrire à l'examen de « Juge National », chaque candidat doit :

- ⇒ être licencié à la F.F.N.
- ⇒ être « Juge Régional » et présenter une activité dans cette fonction pendant une période d'au moins 2 ans avant l'année de l'examen. Cette activité devra être certifiée par le Président de la Ligue Régionale dont dépend le candidat.
- ⇒ adresser une demande écrite de candidature au département Plongeon de la F.F.N., par le canal de la Ligue Régionale, au moins deux mois avant la date de l'examen.

Concernant l'épreuve 1 : Plus de 15% d'erreurs sont éliminatoires.

Concernant l'épreuve 2 : Plus de 15 % d'erreurs sont éliminatoires.

Concernant l'épreuve 3 : L'épreuve se déroulera au cours d'une compétition nationale. Le candidat ne devra pas faire plus de 10 % d'erreurs.

N.B. : *les juges n'ayant participé à aucun jury pendant une période de 2 ans devront, pour officier à nouveau, repasser l'examen correspondant à leur niveau de qualification (juge régional ou national).*

Les sportifs de haut-niveau ayant été classés dans les catégories ministérielles « Elite » ou « Senior », peuvent directement se présenter aux épreuves de l'examen de juge national, à condition d'avoir 18 ans dans l'année de l'examen.

RÈGLEMENT DU DIPLÔME JEUNE OFFICIEL PLONGEON

1) Conditions d'inscription à la formation :

- Être licencié à la Fédération Française de Natation,
- Être en catégorie benjamin, minime ou cadet pour la saison sportive en cours à réception de la demande d'inscription par la Ligue Régionale,
- Avoir participé aux Championnats Régionaux de plongeon (dans n'importe quelle catégorie),
- Faire acte de candidature auprès de l'École Régionale de Formation aux Activités de la Natation par l'intermédiaire de son club (cf. imprimé en annexe).

2) Parcours de formation :

Le parcours de formation destiné au Jeune Officiel Plongeon comprend 3 étapes successives :

Étape 1 :

Participer à un projet pédagogique organisé par le club ou le comité départemental avec l'appui des documents de formation fournis par l'École Régionale de Formation aux Activités de la Natation.

Étape 2 :

Juger au minimum 2 compétitions différentes organisées par le club, le comité départemental, ou la Ligue Régionale. (Pour les compétitions régionales, 1 seul Jeune Officiel en formation maximum par jury est autorisé)

Étape 3 :

Tenir le rôle de juge arbitre lors d'une compétition officielle organisée par la Ligue Régionale sous l'autorité et le contrôle du juge arbitre titulaire du concours.

3) Modalités d'organisation :

- § A la réception de la demande du club (cf. imprimé en annexe), l'École Régionale de Formation aux Activités de la Natation délivre un livret de formation Jeune Officiel à l'intéressé accompagné des documents de formation nécessaires. Le livret de formation reste en possession du Jeune Officiel et permet d'attester la réussite successive des différentes étapes.
- § La réussite de chaque étape est validée par un ou plusieurs tuteur(s), officiel(s) en exercice titulaire(s) du Diplôme de Juge Régional ou National de plongeon, et permet d'accéder à l'étape suivante.
- § Le Diplôme de Jeune Officiel Plongeon est délivré par la Ligue aux candidats ayant satisfait aux conditions de délivrance des 3 étapes successives et autorise les licenciés à l'exercice des fonctions d'officiel régional de plongeon dans les concours individuels pour les catégories jeunes (A, B, C, D) jusqu'à l'âge de 20 ans inclus.
- § Le parcours de formation du Jeune Officiel peut se dérouler sur plusieurs saisons sportives.

NB : (A compter de l'âge de 16 ans, les candidats ont également la possibilité de passer l'examen de juge régional de plongeon, cf. règlement FFN de l'examen de « Juge Régional plongeon »).

4) Guide de contenu et de validation des étapes destiné aux tuteurs :

Étape 1 :

« Participer à un projet pédagogique organisé par le club ou le comité départemental avec l'appui des outils de formation fournis par l'École Régionale de Formation aux Activités de la Natation »

Savoir-faire attendus à l'issue de l'étape 1 :

- Connaître les principes de terminologie et de numérotation des plongeurs,
- Reconnaître les figures,
- Connaître les pénalités d'exécution des plongeurs pour les concours individuels,
- Savoir se référer aux règlements sportifs régionaux.
- Connaître les critères d'appréciation d'un plongeur.

La formation gagnera à se fondre aux séances d'entraînement du plongeur, en évitant les séances de cours magistraux. Accompagnée des documents fournis par la Ligue Régionale, elle sera pleinement intégrée au projet pédagogique d'un groupe de jeunes plongeurs, et pourra être étalée sur une ou plusieurs saisons sportives.

Les modalités de validation sont laissées à l'appréciation du tuteur juge-formateur et peuvent prendre par exemple la forme de questions-réponses, ou de mise en situation d'officiel, au cours des séances d'entraînement.

Le tuteur valide l'étape 1 quand il considère que le Jeune Officiel est prêt à participer à l'étape 2.

Étape 2 :

« Juger au minimum 2 compétitions différentes organisées par le club, le comité départemental, ou la Ligue Régionale »

Sur la base de l'observation de l'évolution :

- du comportement de mise en situation de responsabilité,
- de l'impartialité,
- de l'adéquation des notes de jugement,

le tuteur valide le passage à l'étape 3 du Jeune Officiel.

Étape 3 :

« Tenir le rôle de juge arbitre lors d'une compétition officielle organisée par la Ligue Régionale sous l'autorité et le contrôle du juge arbitre titulaire du concours. »

Le tuteur (juge-arbitre officiel du concours) évaluera :

- La capacité à diriger le concours,
- La connaissance et la mise en œuvre de l'application des règles sportives.

Il pourra compléter le test par un rapide entretien (maximum 10 minutes) destiné à s'assurer des capacités du Jeune Officiel à exercer, puis validera, ou non, l'étape (les candidats qui seraient ajournés pourront se représenter à nouveau sur nouvelle proposition du tuteur de l'étape 2).

BORDEREAU D'INSCRIPTION A LA FORMATION JEUNE OFFICIEL PLONGEON

A adresser à :

LIGUE ILE DE FRANCE DE NATATION
163, boulevard Mortier
75020 PARIS
☎ 01 40 31 19 20
E-mail : lif@lif-natation.fr

Nom, prénom :

Date de naissance :

N° Licence FFN :

Adresse :

Tel :

E-mail :

Club :

Demande à participer à la formation « Jeune Officiel Plongeon » organisée conjointement par mon club et (ou) le Comité Départemental de natation, et la Ligue d'Île de France de la Fédération Française de Natation.

Autorisation parentale ou du représentant légal :

Je soussigné(e)

autorise

à participer à la formation Jeune Officiel Plongeon.

Date et signature :

Nom, prénom et qualité du (ou des) tuteur(s) de formation (étapes 1 et 2) :

Visa et accord du représentant du club et (ou) du Comité Départemental

Date et signature :

CANDIDATURE A L'EXAMEN DE JUGE DE PLONGEON

NOM :

Prénom :

Date de Naissance :

Adresse :

.....

.....

E-mail : Tel :

Club : N°:

Numéro de Licence :

Niveau de pratique sportive :

.....

.....

Je souhaite m'inscrire à l'examen de juge de plongeon :

Examen de juge Régional

Examen de juge National (la demande sera transmise par la LIFN à la FFN)
(Date d'obtention de l'examen de juge Régional :))

Signature :

Remplir votre demande et la retourner (au moins 2 mois avant l'examen) à la Ligue Ile de France :
LIGUE ILE DE FRANCE DE NATATION
163 Boulevard Mortier
75020 PARIS
☎ : 01 40 31 19 20
E-mail : lif@lif-natation.fr

Fiche récapitulative d'engagement ILE DE FRANCE PLONGEON

Compétition :

Club : Numéro :

Liste des engagés :

Garçons	Filles

soit plongeurs(ses)

Montant total des droits d'engagement (5 € par épreuve et par plongeur, portés à 10 € si le club n'est pas « 100% licences ») = €

Total des droits d'engagement depuis le début de la saison sportive = €

LIGUE ILE DE FRANCE DE NATATION
163, boulevard Mortier
75020 PARIS
☎ 01 40 31 19 20
E-mail : lif@lif-natation.fr

ACROBAT' TOUR INTER - CLUBS

Fiche d'engagement / résultats

Nom :

Fille

Garçon

Prénom :

Club :

N° de Licence :

Date de Naissance :

2012 et 2013

PLONGEON :

101 C à 1 mètre (sur 10)	
Libre à 1 mètre (sur 10)	
020 à 1 mètre (sur 10)	
010 à 3 mètres (sur 10)	
Total Plongeon (sur 40)	

EXERCICES AU SOL :

Note sur 10 :

(Coefficient 4) Total Sol :

ENCHAINEMENT AU TRAMPOLINE :

Note sur 10 :

(Coefficient 3) Total Trampoline :

Total Général :

Place au classement 2012 et 2013 :

PLACE AU CLASSEMENT GENERAL :

DECLARATION DE FORFAIT PLONGEON LIFN

Je soussigné :

Représentant du Club :

Déclare le forfait de :

Pour l'épreuve :

DATE :

Signature :

LIGUE ILE DE FRANCE DE NATATION
163, boulevard Mortier
75020 PARIS
☎ 01 40 31 19 20

E-mail : lif@lif-natation.fr

Nos partenaires :



 **île de France**



MBOUTER



VIBRA'SON